



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL



الرابطة الجهوية لكرة القدم باتنة
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL BATNA

اللجنة الجهوية للانضباط
Commission Régionale de Discipline

Procès-verbal

N° 18 - Séance du : 05/01/2023

Rencontres Séniors - Saison sportive 2022-2023

Membres présents:

Nom et Prénoms	Qualités
BOUMARAF LARBI	Président
ABDESSEMED RAMDANE	Secrétaire
BENAHMED LAHCENE	Membre

Ordre du jour:

- 1- Traitement des affaires.
- 2- Etude de réserves.
- 3- Suite des affaires.



1- Traitement des affaires

En application des règles généraux de la FAF (**Seniors 2018**) et suite à l'examen des pièces versées aux dossiers, aux rapports des officiels des rencontres ainsi qu'aux auditions.

la Commission de Discipline, après délibération, a pris les décisions suivantes:

Division Régionale 02 (Groupe B) 11^{eme} Journée «Séniors»

Affaire N° :0268 CRBEH -MCEG du 03/01/2023 à EL HAMADIA

JOUEUR(S) :							
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
CHADI BILLEL	22R05J0702	CRBEH	Avertissement.	Un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
MALKI AMMAR	22R05J0591	CRBEH	Avertissement.	Un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
TAIRI ADEL	22R05J0687	CRBEH	Avertissement.	Un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
DEBICH ABDELBASSET	22R05J1128	MCEG	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° :0269 ESBR- ESSAH du 03/01/2023 à BRANIS

JOUEUR(S) :							
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ABID MOHAMED	22R05J0753	ESSAH	Expulsion.	Trois (03) matchs dont Un (01) match avec sursis.	Comportement antisportif envers adversaire (agression envers adversaire).	113 Alinéa « A » et 141 R.G	3 000,00
GHDABI ADEL	22R05J0444	ESBR	Expulsion.	Trois (03) matchs dont Un (01) match avec sursis.	Comportement antisportif envers adversaire (agression envers adversaire).	113 Alinéa « A » et 141 R.G	3 000,00
SETTOUTI TAREK	22R05J0644	ESBR	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
TABOUCHE ZINE EDDINE	22R05J0981	ESBR	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
CHERIET KAMEL	22R05J0638	ESBR	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
AUTRES SANCTIONS :							
CLUB	SANCTION (S)		MOTIF			ARTICLE	AMENDE (S)

ESBR	1 ^{ère} Infraction.	Mauvaise organisation.	131 R.G	5 000.00
ESBR	1 ^{ère} infraction (mise en garde).	Jets de projectiles (sans dommages physiques).	49 Alinéa (c) R.G + Inst BF	10 000,00

Affaire N° :0270 CSR - IRBM du 03/01/2023 à KAIS

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
NEDJMA ABDERRAZAK	22R05J0339	CSR	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENLEULMI MOHAMED ISLAM	22R05J0340	CSR	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
SAIHI AZZEDDINE	22R05J2308	CSR	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BERRAHAL LYAS	22R05J0371	IRBM	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° :0271 WACZ - ESGB du 03/01/2023 à BATNA/ZMALA

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BENHAMIMID OUSSAMA	22R05J1345	ESBG	Expulsion.	Un (01) match ferme.	Cumul de cartons (CAS+CAS).	103 RG	
ABOULA ABDERRAOUF	22R05J0889	WACZ	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
HARKAT MAHIEDINNE	22R05J0880	WACZ	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BITAM BILLEL	22R05J1089	WACZ	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
LARIBI MEHDI	22R05J0956	WACZ	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° :0272 NRBO- ESBS du 03/01/2023 à OUED EL MA

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BEROUAL SALAH	22R05J0472	NRBO	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
AISSANI ISLAM	22R05J1071	NRBO	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
HASSAN DIF	22R05J0191	ESBS	Avertissement.	Un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
AID HAMZA	22R05J0787	ESBS	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
OUSSAMA DIF	22R05J0238	ESBS	Avertissement.	Un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
DJEDILI ALI	22R05J0258	ESBS	Avertissement.	//	anti jeu.	100 R.G	

Affaire N° :0273 UST- RUDSB du 03/01/2023 à TOLGA

(R.A.S)

Affaire N° :0274 JSMAT- CRBSK du 03/01/2023 à AIN TOUTA

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
SEBTI BENSALAH	22R05J1028	CRBSK	Avertissement.	Un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
AOUISSI WALID	22R05J0997	CRBSK	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
HAMITTI KHALED	22R05J0528	JSMAT	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N° :0275 JSBSE- CHK du 03/01/2023 à SIDI EMBAREK

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
SAAD SAOUD ABDELGHANI	22R05J0827	JSBSE	Avertissement.	Un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
DEGHACHE ABDELHAK	22R05J0141	JSBSE	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DEGHACHE ABDENNOUR	22R05J0746	JSBSE	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BIBI AMER	22R05J0051	CHK	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENDJEMAA SAMI	22R05J0080	CHK	Avertissement.	//	Comportement anti sportif.	100 R.G	

AUTRES SANCTIONS :

CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
JSBSE	1 ^{ere} infraction (mise en garde).		Jets de projectiles (sans dommages physiques).	49 Alinéa (c) R.G + Inst BF	10 000,00

2-Etude de réserves

Réserves N°03 :

AFFAIRE US TOLGA – RUDS BATNA DU 03.01.2023 A TOLGA

Réserves formulées sur la feuille de match par le club de l'US TOLGA sur la participation du joueur CHAGUI MOHAMED HAMZA LN°22R05J1315 du club RUDS BATNA qui serait suspendu à la date de la rencontre suite à ses quatre (04) avertissements.

Dans la forme, irrecevables (Réserves non confirmées par le club US TOLGA selon l'article N°86 des RG de la FAF de 2018).

Par ce motif, la CRD décide de :

1- Rejeter les réserves du club l'US TOLGA.

2-Infliger une amende de Vingt mille dinars (20 000,00 DA) au club l'US TOLGA pour non confirmation des réserves, et ce, conformément à l'article N°86 des RG de la FAF de 2018.

Passant outre l'irrecevabilité des réserves du club l'US TOLGA et pour ne pas laisser persister une irrégularité et selon les recherches effectuées par la CRD au niveau de son fichier disciplinaire, il ressort que le joueur CHAGUI MOHAMED HAMZA LN°22R05J1315 était bel et bien sous le coup d'une suspension d'un (01) match ferme pour cumul de quatre (04) avertissements au cours des rencontres (Voir le PV N°04 CRD du 06/11/2022 Affaire N°35, le PV N°08 CRD du 20/11/2022 Affaire N°94, le PV N°09 CRD du 27/11/2022 Affaire N°119 et le PV N°16 CRD du 26/12/2022 Affaire N°237).

Par conséquent et selon l'article N°95 – Alinéa « a » des RG de la FAF de 2018, la CRD décide :

1- Suspension de deux (02) matchs fermes en sus de la sanction initiale d'un (01) match ferme pour le joueur fautif CHAGUI MOHAMED HAMZA LN°22R05J1315 du club RUDS BATNA, ce qui fera un total de trois (03) matchs ferme à compter du 03 JANVIER 2023.

2- Suspension de Six (06) mois ferme de toute fonction officielle pour le Secrétaire Séniors du club RUDS BATNA NAILI ZAKARIA LN°22R05D0099 à compter du 03 JANVIER 2023.

3- Infliger une amende de vingt mille dinars (20 000,00 DA) au club RUDS BATNA.

3-Suite des affaires

AFFAIRE N°0251

RENCONTRE US AIN KHADRA – CR BORDJ GHEDIR DU 30/12/2022 A BITAM

- Vu, la feuille de match.

- Vu, les rapports des officiels.

- Après audition de l'entraîneur de l'équipe senior du club USAK le 04/01/2023, la CRD décide :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	DUREE DE LA SANCTION	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DJAIL HEIDAR (Entraîneur Séniors)	22R05E0124	USAK	Dirigeant signalé.	Un (01) match ferme. à compter du 30/12/2022.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00

AFFAIRE N°0256**RENCONTRE ES THENIET EL ABED – M OUED CHAABA DU 30/12/2022 A THENIET EL ABED**

- Vu, la feuille de match.
- Vu, les rapports des officiels.
- Après audition du Président du club MO CAABA le 04/01/2023, la CRD décide :

CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MOC	Amende.	Critique publiquement des officiels de match (les arbitres) à la fin de la partie. Commentaires négatifs via les réseaux sociaux «Internet».	126 Alinéa 2 R.G	20 000,00

La séance s'est levée à 11h30.

Le Président

L.Boumaraf

Le Secrétaire

R.Abdessemed

